



## DÉBAT PUBLIC

12 JUILLET – 31 OCTOBRE 2021

# PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

## L'essentiel

pour comprendre le projet

# Le projet de parcs éoliens flottants et leur raccordement

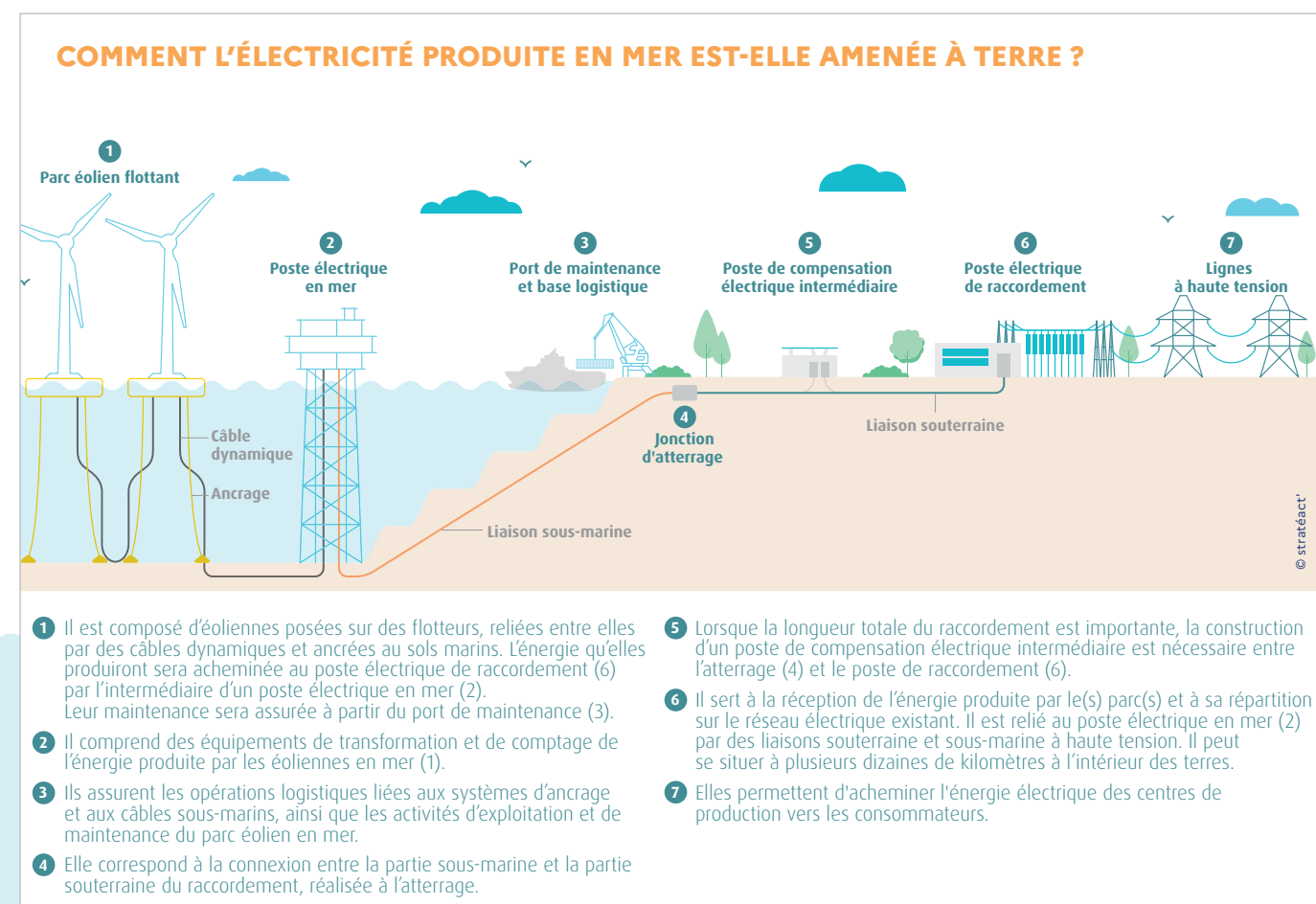
Dans le cadre de la politique de transition énergétique qu'il s'est fixée, l'État envisage en mer Méditerranée deux parcs d'une puissance de 250 MW chacun, puis leur extension ultérieure de 500 MW, ainsi que leur raccordement mutualisé au réseau public de transport d'électricité, qui sera réalisé par RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

Le débat public qui se tient aujourd'hui concerne l'ensemble de ce projet, porté par l'État et RTE, en liaison avec les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Quelles sont les caractéristiques d'un parc éolien flottant et de son raccordement ?

Un parc éolien contient plusieurs éoliennes, constituées d'un mât, d'une nacelle et de pales, installées sur des fondations. En mer, l'éolienne peut soit être posée sur le fond marin (technologie posée), soit reposer sur une base flottante

ancrée au fond marin (technologie flottante). Les projets en mer Méditerranée utiliseront la technologie flottante, du fait de la profondeur des sites considérés.



## Quelles sont les zones d'implantation possibles pour les parcs ?

Par un travail conduit par la commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade en concertation avec les acteurs du territoire, quatre zones permettant le développement de l'éolien flottant et intégrées au Document Stratégique de Façade ont été définies.

Aujourd'hui, la zone d'étude d'implantation possible du projet de parcs éoliens flottants est composée :

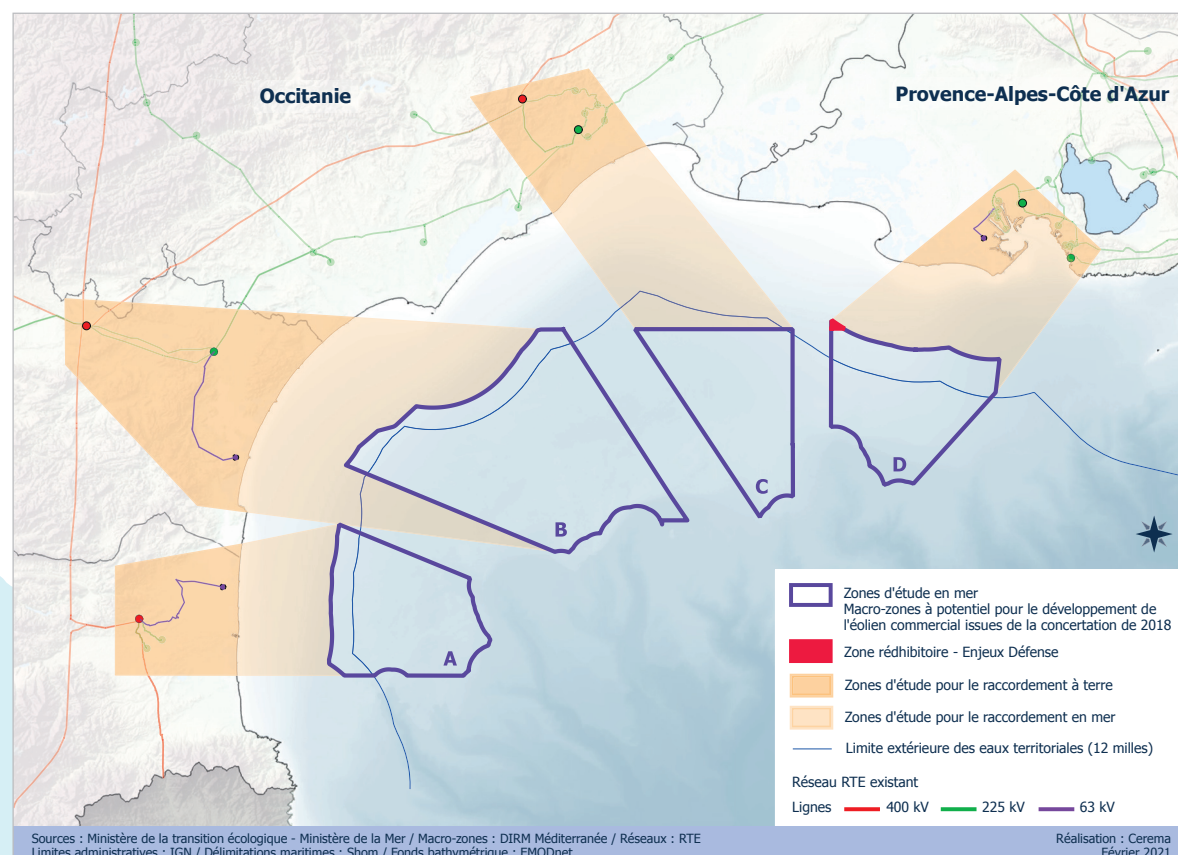
- ~ de quatre zones d'étude en mer (A, B, C, D), relatives à l'implantation des parcs ;
- ~ de quatre zones d'étude pour le raccordement électrique,

comprenant chacune :  
 • une zone d'étude en mer,  
 • une zone d'étude à terre.

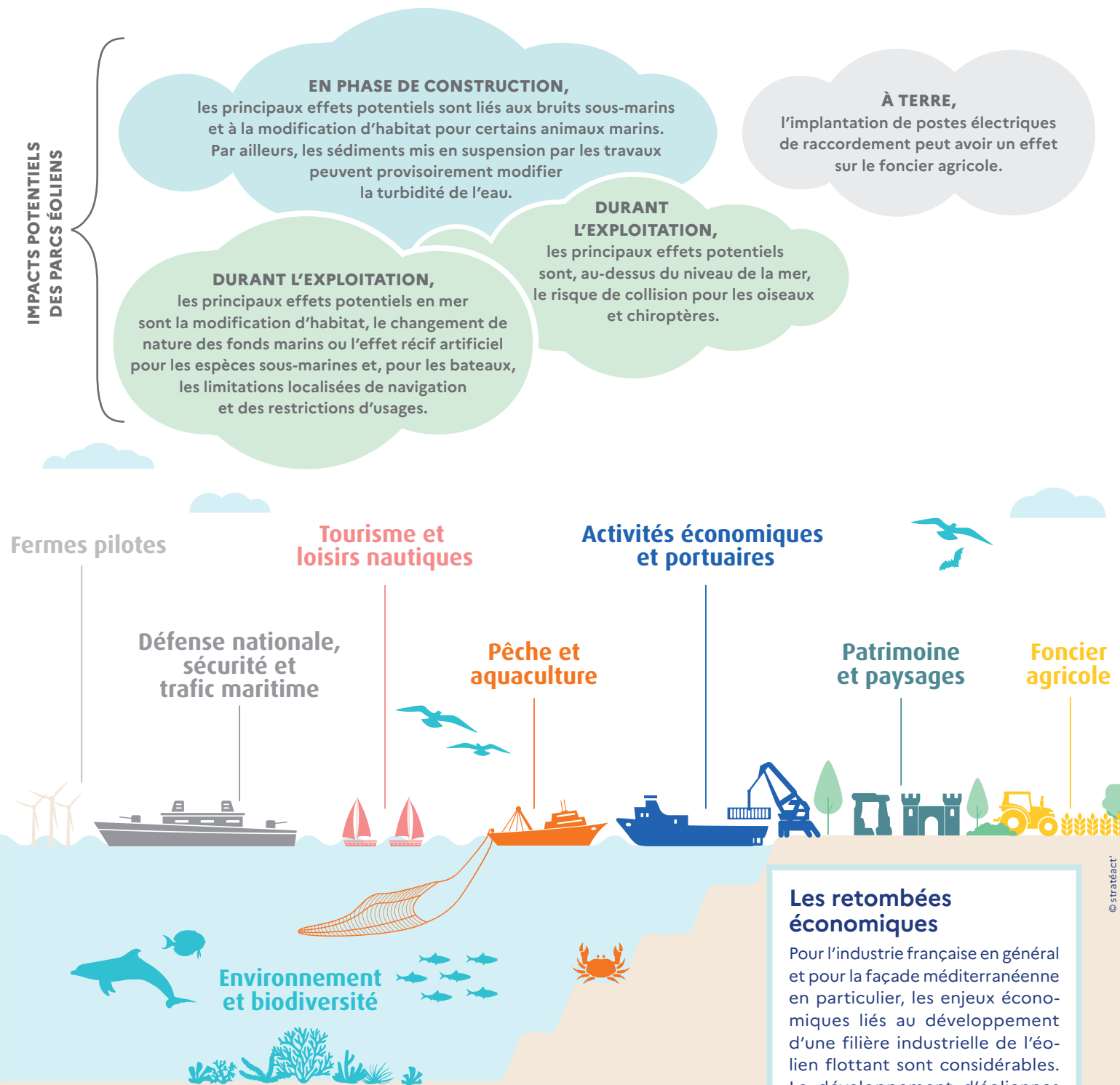
## Comment les zones d'implantation possibles ont-elles été définies ?

Les quatre zones d'implantation possibles qui composent la zone d'étude tiennent compte de différents enjeux présentés ci-contre. Ces enjeux pourront également être pris en compte dans la détermination de zones préférentielles : le choix des zones de parcs et de raccordement devra être fait au regard de leurs effets potentiels sur l'environnement et les activités humaines.

## ZONE D'ÉTUDE DU PROJET POUR LES PARCS ÉOLIENS ET LEUR RACCORDEMENT

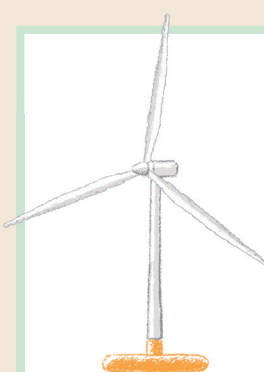


## LES ENJEUX EN PRÉSENCE DANS LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET



## Les retombées économiques

Pour l'industrie française en général et pour la façade méditerranéenne en particulier, les enjeux économiques liés au développement d'une filière industrielle de l'éolien flottant sont considérables. Le développement d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée et l'utilisation des ports pour la construction puis pour l'exploitation des parcs représentent une opportunité économique majeure. Le projet ouvrirait la possibilité de développer et moderniser des ports comme celui de Port-La-Nouvelle, ou celui du Grand port maritime de Marseille-Fos, mais aussi de créer localement des emplois au sein de la porteuse filière de production d'énergies renouvelables.



## Une technologie prometteuse

Ces projets de parcs éoliens flottants commerciaux seraient parmi les premiers au monde, en dehors des fermes pilotes ou des démonstrateurs. La technologie de l'éolien flottant présente l'avantage de permettre l'installation des éoliennes dans des zones de plus

grande profondeur (supérieure à 50 mètres) et à plus grande distance des terres que les éoliennes posées. Ainsi les éoliennes reçoivent des vents à la fois plus forts et plus réguliers, ce qui améliore leur capacité de production.

## La transition énergétique

Pour répondre à une ambition française de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de diversification du bouquet énergétique pour le rendre plus robuste, l'implantation de deux parcs éoliens flottants et de leurs extensions est étudiée le long des côtes méditerranéennes, dans le golfe du Lion. Ce projet traduit les différents engagements pris par la France, notamment la signature de l'Accord de Paris en 2015, par laquelle les États se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2050.

En conséquence, la France a adopté en 2020 la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028**, qui donne le cadre d'action de sa politique énergétique. Le développement des énergies renouvelables est un des piliers de cette politique. Ce développement est crucial pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, le projet est également en adéquation avec l'engagement des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le développement des énergies renouvelables et des filières industrielles innovantes.

## La production électrique des parcs

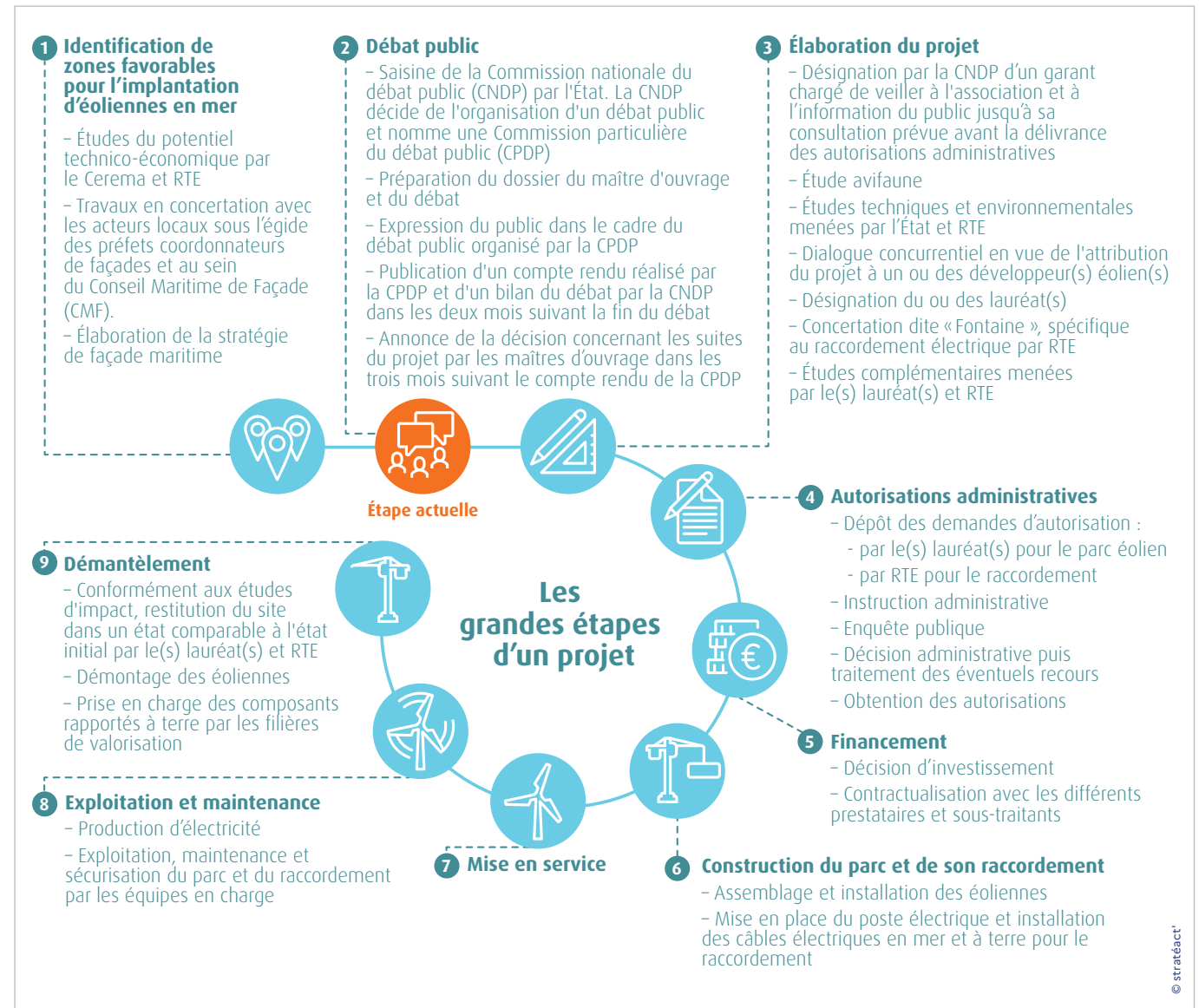
Les deux parcs de 250 MW produiront un total cumulé d'environ 2,2 TWh d'électricité, l'équivalent de la consommation annuelle de 950 000 habitants, ce qui représente plus de la population de Toulouse, Montpellier et Nîmes réunies. Avec les extensions de 500 MW, l'ensemble du projet pourra fournir près de 6,6 TWh d'électricité, ce qui représente la consommation annuelle de près de 2,9 millions d'habitants, soit environ 50 % de la population de la région Occitanie ou 60 % de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'énergie renouvelable produite par les deux parcs de 250 MW permettra d'éviter chaque année l'émission de près d'un million de tonnes de CO<sub>2</sub>. Avec les extensions, l'émission de près de 3,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> serait évitée annuellement.

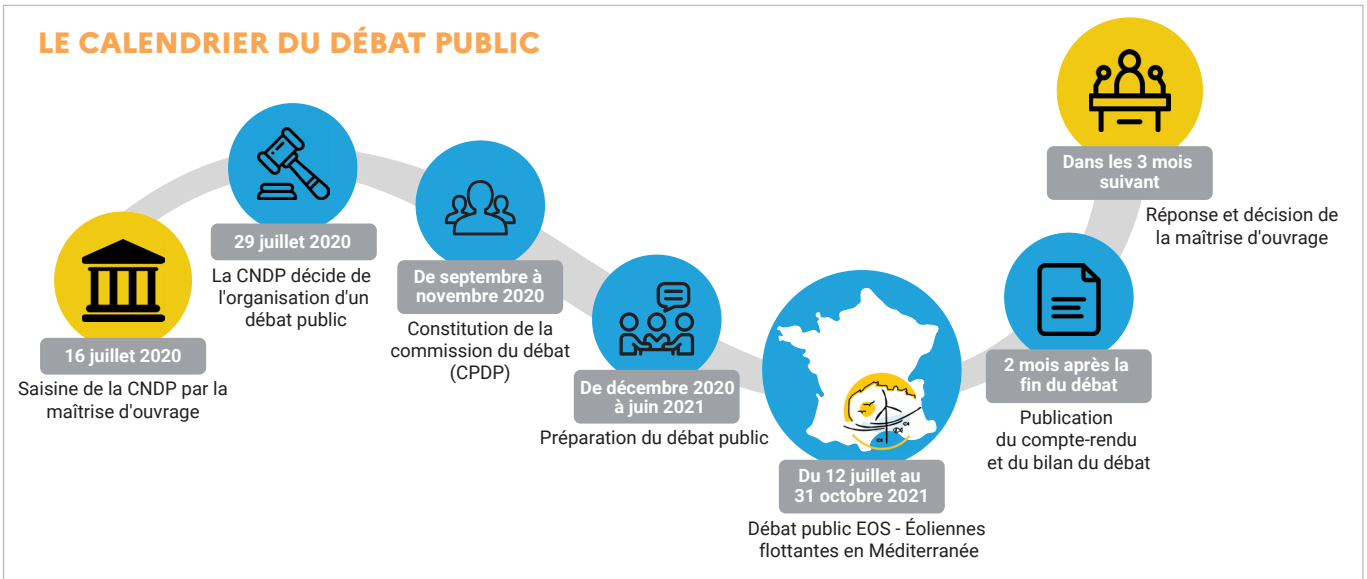


## Ce que l'État et RTE attendent des échanges avec le public

- ~ **IDENTIFIER** l'ensemble des enjeux de la zone d'étude du projet à terre comme en mer, à partir des données aujourd'hui disponibles et de l'expertise citoyenne. L'objectif est notamment d'améliorer le potentiel de réalisation du projet ;
- ~ **DÉTERMINER** un minimum de trois zones préférentielles pour l'installation de deux parcs éoliens flottants et leurs extensions, dont au moins une en région Occitanie et au moins une en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ~ **AFFINER** les aires d'études à terre et en mer pour les raccordements au réseau public de transport d'électricité, mutualisés pour chacun des premiers parcs et de leur extension, afin d'engager ultérieurement la concertation sur cette base ;
- ~ **IDENTIFIER** des possibilités de co-usages du poste en mer à valeur ajoutée pour les territoires et les usagers de la mer ;
- ~ **ASSURER** la bonne intégration des parcs et de leur raccordement dans leur environnement (biodiversité, paysage, usages du milieu marin, etc.) ;
- ~ **ENRICHIR** le contenu du cahier des charges afin de préparer la phase d'attribution des premiers parcs éoliens flottants ;
- ~ **ÉCHANGER** avec le public sur ses attentes concernant son information et sa participation aux différentes étapes d'élaboration du projet.



## Le débat public



### Un débat public pour tous

Après avoir été saisie par l'État, la Commission nationale du débat public a désigné une Commission particulière du débat public pour organiser et animer un débat public portant sur le projet de deux parcs commerciaux d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement. Cette Commission particulière, composée de 6 membres, organise le débat dans le respect des principes de neutralité et d'indépendance, d'argumentation et d'équivalence.

### Les sujets soumis au débat

- Le débat public doit notamment permettre de débattre des questions suivantes (selon les art. L. 121-1 et L. 121-8-1 du code de l'environnement) :
- ~ **L'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet ;**
  - ~ **Les enjeux socio-économiques ;**
  - ~ **Les impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;**
  - ~ **Les éventuelles solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre ;**
  - ~ **La localisation des zones potentielles d'implantation des parcs et de leur raccordement.**

Tout le monde peut s'informer et participer. À l'issue du débat, l'Etat annoncera s'il poursuit le projet. Il dira aussi comment il prend en compte les avis, arguments ou recommandations du public dans la définition des caractéristiques du projet.

### Comment s'informer et participer à la décision ?

Sur le site <https://eos.debatpublic.fr>



Documentation disponible :

- ~ le dossier de présentation du projet, composé d'un document socle et de fiches thématiques complémentaires ;
- ~ un livret technique, un atlas cartographique et cette plaquette de présentation du projet ;
- ~ des outils pour visualiser les impacts paysagers du projet : photomontages, cartes de visibilité ;
- ~ un outil cartographique pour visualiser l'ensemble des données disponibles ;
- ~ une présentation vidéo du projet.